



**Le texte déposé par le gouvernement au Parlement pourrait provoquer une hausse de l'ordre de 200 FCfa la bouteille s'il est adopté.**

Lire cet article, pris chez nos confrères de Le Jour

Le projet de loi de finances 2019 déposé au parlement par le gouvernement n'a pas fini de dévoiler tout son contenu. Et l'innovation qui va sans doute faire des gorges chaudes c'est l'article 141 bis qui réduit de 20% à 10% l'abattement applicable pour la détermination du droit d'accise des bières : »

Pour le cas spécifique des boissons ci-après listées, précise cet article nouveau, la base d'imposition au droit d'accises est déterminée après application d'un abattement de 10% pour les bières titrant un degré d'alcool inférieur ou égal à 5,5%

Derrière cette formulation quelque peu hermétique pour le commun des Camerounais, la réalité est simple. La réduction de l'abattement de 20% à 10% induira automatiquement des charges supplémentaires dans la trésorerie des sociétés brassicoles pour s'acquitter du droit d'accises.

Et on peut craindre que celles-ci les répercutent sur les détaillants qui à leur tour solliciteront in fine le consommateur au bout de la chaîne. D'après nos informations, pour l'exercice 2017, le

droit d'accises avec un abattement de 20% était de 38,8 milliards FCFA. Il passera à 43,6 milliards FCfa avec un abattement ramené à 10%.

La charge fiscale supplémentaire serait de l'ordre 4,8 milliards FCfa pour le droit d'accises sur la bière au degré d'alcool inférieur ou égal à 5,5%. L'abattement de 20% sur lequel tente de revenir le gouvernement à travers le projet de loi de finances déposé au parlement est pourtant une concession faite au secteur brassicole en 2015.

Cette année-là, une modification de la méthode de calcul du droit d'accises sur les bières qui passait globalement d'environ 107 FCfa par litre de bière à 231 FCfa par litre. C'est pour atténuer les effets de cette hausse fiscale à l'époque bruyamment dénoncée par les sociétés brassicoles et les détaillants que le gouvernement avait consenti un abattement de 20% applicable pour la détermination du droit d'accise des bières. Si le projet de loi de finances dans ses dispositions sur le droit d'accises applicable sur les bières est voté tel quel par le Parlement, des estimations faites sur l'impact que cela pourrait avoir craignent une hausse du prix de la bière de l'ordre de 200 FCfa par effet d'entraînement. »

C'est tout simplement inimaginable d'envisager une nouvelle augmentation du prix de la bière, un produit de grande consommation pourtant déjà surtaxé dans notre pays. Ce serait politiquement une erreur de le faire dans un contexte post-electoral qui reste tendu », prévient une source du Jour.

**source: Le Jour**

---